

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 115 (1982)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des bernischen Lehrervereins
115. Jahrgang. Bern, 1. Oktober 1982

Organe de la Société des enseignants bernois
115^e année. Berne, 1^{er} octobre 1982

Dem neuen Vorsteher zum Willkomm

Auf 1. Oktober übernimmt Herr *Hanspeter Sieber* die verwaltungstechnische Leitung der Betr. Lehrerversicherungskasse. Er ist am 30. August 1945 in Bern geboren, in Zürich heimatberechtigt, verheiratet und Vater zweier Töchter.



Nach einem Jahr an der Handelsschule Neuenburg und einer dreijährigen Lehre auf der Volksbank in Murten und Freiburg war er zuerst zwei Jahre im Aussendienst der Firma Rank Xerox und seither in verschiedenen Sparten des Bankfachs tätig: Schalterkassier, Wertschriftenkassier, Anlageberater, von 1974 an als Berater in Anlagen zur Alterssicherung.

In den Jahren 1972 bis 1975 besuchte er abends und am freien Samstag die Höhere kaufmännische Gesamtschulung des Kaufmännischen Vereins Bern, was den fast vollen Verzicht auf Freizeit bedeutete.

Von der Volksbank, in der er zum Handlungsbevollmächtigten aufgestiegen war, wechselte Herr Sieber 1977 in die Kantonalbank über und wurde auf 1. Januar 1981 zum Prokuristen im Ressort Institutionelle Anlagen ernannt; statt wie früher Einzelanleger hatte er nun Pensionskassen und Versicherungsgesellschaften zu beraten.

Im Militär ist Stabssekretär Oblt. Sieber Kanzleichef eines grösseren Verbandes.

Herr Sieber bringt, wie ersichtlich, ausgezeichnete Voraussetzungen für sein neues Amt mit. Seit einigen Monaten arbeitet er bereits auf der BLVK, so dass der Übergang gut vorbereitet ist. Wir wünschen ihm einen guten Start, Erfolg und Befriedigung.

M. R.

L'Ecole bernoise

Assemblée générale de la SEJB

Le vendredi 27 août 1982, la Société des enseignants du Jura bernois tenait à Bienne son assemblée générale triennale sous la présidence de M. Michel Lanève de Bienne. Quelque 250 enseignants du Jura bernois et de Bienne romande avaient répondu à l'invitation du comité et se pressaient à l'aula de l'Ecole professionnelle. Ils avaient, en particulier, à se prononcer sur une révision des statuts de la SEJB, à renouveler une partie du Comité central de la SEJB, à désigner leurs représentants à la SPR et à ratifier les mandats et la composition de la Commission Croix-Rouge Jeunesse et de la Commission pédagogique. En deuxième partie, les enseignants abordèrent le projet de révision totale des lois scolaires bernoises et reçurent une information sur divers aspects de l'école professionnelle. Un repas en commun et une soirée récréative permirent à de nombreux collègues de terminer cette journée dans la joie et la bonne humeur.

*

M. Michel Lanève de Bienne ouvrit la séance en remerciant les enseignants d'avoir répondu nombreux à l'appel du Comité central, «abandonnant leurs occupations quotidiennes pour se plonger dans d'autres pré-occupations déterminantes pour l'école, l'enseignant et surtout l'enfant, pour prendre connaissance du nouveau projet de réforme des lois scolaires bernoises, si fondamentales pour l'avenir de l'école, pour s'informer des problèmes et des exigences des écoles professionnelles et peut-être aussi pour retrouver d'anciens camarades». Il évoqua ensuite la votation du 6 juin sur le déplacement du début de l'année scolaire et les problèmes des élèves biennois, déclarant notamment:

«Tournée vers l'avenir, préoccupée momentanément du projet de révision des lois scolaires bernoises, la SEJB ne peut oublier le présent et surtout le sort de 500 élèves francophones qui, dorénavant, verront leur scolarité obligatoire écourtée de quatre mois. Telle est la triste conséquence de l'issue du scrutin du 6 juin 1982.

Inhalt – Sommaire

Dem neuen Vorsteher zum Willkomm	293
Assemblée générale de la SEJB	293
Passage des pouvoirs à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois	297
Nouvelles du Centre de perfectionnement	299
Education physique et sport	300

»Après le rejet, en juin 1972, de la modification des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes, des solutions transitoires et provisoires ont été trouvées. Durant une période de dix ans, tous les élèves, quittant l'école obligatoire à Pâques, avaient, de par l'année longue, accompli leurs neuf ans de scolarité obligatoire.

»Après le scrutin du 6 juin, où le Jura bernois et le district de Bienne, conscients des problèmes propres à cette situation, ont accepté ce projet à une large majorité, peut-on se satisfaire d'un provisoire «durable» et «in-défini»?

»Sur le marché de l'emploi déjà très branlant, quelles seront les chances des apprentis romands de notre région? Ne devront-ils pas se contenter des miettes, si miettes il y aura?

»Les problèmes relatifs à l'école secondaire sont, aux dires de la commission Kramer, beaucoup plus complexes. Les écoles moyennes envoient une partie de leurs effectifs dans les écoles professionnelles et l'autre partie dans des écoles supérieures monolingues et bilingues, mais hélas, à des dates différentes. Que de difficultés, que de problèmes administratifs et pédagogiques pour toutes ces écoles! Que de tracas pour les élèves!

»Des solutions courageuses ne pourront tout résoudre, mais atténueront une situation que personne n'a souhaitée. Sans une intervention prochaine de l'instance fédérale, le vote du 6 juin n'a-t-il pas signé la fin de nos écoles bilingues?

»A la SEJB, section francophone du canton, à s'engager à fond pour que – et je cite le rapport Kramer – «toute solution ne garantissant pas une scolarité obligatoire de neuf années pour les deux groupes linguistiques soit écartée».

»Un des choix possibles est de laisser se développer la situation actuelle, l'autre est de s'attaquer au problème en faisant preuve d'imagination et d'audace. Une seule chose doit compter: le bien et l'épanouissement de nos élèves.»

Des invités de marque

M. Michel Lanève saluait ensuite les nombreuses personnalités du monde enseignant qui avaient tenu à honorer de leur présence cette réunion. Relevons notamment les noms de M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, accompagné de son premier secrétaire, M. Max Keller, de M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, M. Ulrich Thomann, président du Comité cantonal de la Société des enseignants bernois (SEB), M. Moritz Baumberger, secrétaire central de la SEB, M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement du corps enseignant, M^{me} Françoise Doriot, représentante du Syndicat des enseignants jurassiens, MM. Lucien Bühler et Raymond Gsell, députés, ainsi que MM. Maurice Péquignot, Roger Fiechter, Henri Girod et Roland Montavon, inspecteurs.

M. Fidel Linder, conseiller municipal de Bienne et directeur des écoles, apporta les salutations des autorités de la cité des bords du lac et évoqua brièvement, lui aussi, les problèmes posés dans la région biennoise par le résultat négatif de la votation sur le déplacement du début de l'année scolaire.

Participation et engagement

Dans son rapport, le président du Comité central de la SEJB, Jacques Paroz, évoqua quelques points forts de

l'activité de la SEJB au cours des trois dernières années et invita les enseignants à s'engager davantage:

«Je ne me souviens plus du nom de celui qui a déclaré un jour: «Lorsqu'on veut noyer le poisson, on commence toujours par dresser un long historique, et le tour est joué».

»Par conséquent, mon rapport par ailleurs bref ne citera pas dans le détail la somme de toutes les activités auxquelles la SEJB s'est attelée au cours de ces trois dernières années. D'ailleurs, nos journaux corporatifs en ont suffisamment parlé.

»Je me contenterai donc de rappeler quelques points forts de notre travail:

– Première AG/SEJB, le vendredi 15 juin 1979, à Sonceboz

– Signature de l'acte de partage du CIP (Centre d'information pédagogique), le 29 mai 1980, entre le SEJ et la SEJB

– AG extraordinaire de la SEJB le mardi 24 juin 1980, à propos du grave problème de la réélection du corps enseignant

– Signature de l'acte de partage de la Commission CRJ et du Fonds Mimosa, le 16 mars 1982, entre le SEJ et la SEJB

»Et nous voici à la deuxième AG/SEJB, qui marque la fin de la première période complète de fonctionnement de notre société faïtière. Permettez au président sortant quelques remarques personnelles.

»Ce qui me tient tout particulièrement à cœur aujourd'hui, en regardant le chemin parcouru durant ces trois années, c'est de remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu accepter un mandat ou une charge dans l'un ou l'autre des nombreux rouages de la SEJB, tant sur le plan régional que cantonal, romand ou suisse. Sans eux, sans leur collaboration efficace, sans leur enthousiasme et leur amitié, sans leur disponibilité, il n'aurait pas été possible de tenir le coup et de faire face à l'immensité de la tâche.

»Pour bien s'en rendre compte, il suffit de feuilleter, comme je l'ai fait, les procès-verbaux de nos rencontres de comité: il y a plus de 60 commissions, délégations ou représentations diverses pour lesquelles il a fallu trouver tout ou partie de nos représentants, en veillant à procéder, dans la mesure du possible, à une juste répartition selon les sexes, les degrés scolaires et les sections... ce qui, je vous l'assure, n'a pas été une mince affaire, puisqu'il s'agit de plus de 130 postes. La SEJB comprenant actuellement quelque 690 membres, cela représenterait – dans une situation idéale – environ 19% du total des membres, engagés dans une ou l'autre fonction! Oui, vous avez bien entendu: si tout le monde avait répondu, ou répondait favorablement à nos appels, un enseignant sur cinq serait mis à contribution!

»Mais, malgré tous nos efforts, nous n'avons jamais atteint ce chiffre, et je le déplore. Hélas, c'est un fait, les bonnes volontés ne sont pas légion. Heureusement que nous avons un certain nombre d'«inoxydables» (selon la formule consacrée) qui acceptent d'assumer plusieurs représentations simultanément! Et je les en remercie du fond du cœur!

»Si j'ai beaucoup parlé chiffres jusqu'ici, c'est que l'occasion me permet de lancer – une fois de plus – un appel à votre collaboration. Plus que jamais, la SEJB a besoin de vous, chers collègues: ce n'est vraiment pas le mo-

ment de se désintéresser des problèmes importants, lourds de conséquences et fort nombreux, auxquels le monde pédagogique est confronté. Alors, pas de fausse modestie; je vous le demande instamment: acceptez de vous engager un tant soit peu dans l'un ou l'autre des rouages de la SEJB. Il s'agit tout de même de la défense de notre profession, à vous comme à moi! Ne faisons pas preuve d'indifférence face aux problèmes posés, et ne nous réfugions pas dans un fatalisme désarmant; jetons-nous plutôt dans la bagarre avec toutes les forces dont nous disposons! Sinon, ne nous plaignons pas des décisions prises par d'autres en notre absence.

»Je sais bien que ce n'est pas facile, que depuis une dizaine d'années maintenant, les recyclages, les consultations et les révisions de toutes sortes se succèdent à un rythme accéléré et ininterrompu. Je sais également qu'il y a parfois de quoi être dépassé par les événements, dans ce monde de l'école qui change, et qui évolue sans arrêt. Il est vrai que nous avons «de plus en plus moins de temps» – si vous me passez l'expression – pour nous pencher sur les problèmes posés... à tel point que je me demande même si nous ne recevrons pas, un de ces prochains jours, un questionnaire à compléter, nous disant: «Vous avez jusqu'à hier, dernier délai, pour renvoyer le présent document, dûment rempli!»

»Comme vous, je déplore cette espèce de frénésie de renouveau au triple galop qui s'est emparée du système scolaire. Mais il ne sert à rien d'appliquer la politique de l'autruche... d'autant plus que nous sommes encore loin d'être au bout de nos peines! J'ai la conviction que ce n'est qu'en restant unis, et surtout actifs, et en acceptant de «sacrifier» un peu de notre temps, que nous arriverons à surmonter les difficultés qui nous attendent... tout en gardant en point de mire le bien des élèves et de notre école.

»Alors, une fois encore, au nom du CC/SEJB et au nom des collègues qui ont déjà accepté une ou plusieurs tâches, travaillant avec une grande conscience et avec efficacité, je vous le demande, répondez favorablement aux sollicitations de ceux qui se battent pour vous. Merci d'avance!»

De chaleureux applaudissements saluèrent le rapport du président qui fut accepté à l'unanimité.

Modification des statuts

Les nouvelles structures de la Société des enseignants bernois – en particulier la place plus importante donnée aux organisations de degrés – et les expériences faites depuis la création de la SEJB rendaient nécessaire une révision partielle des statuts. Le secrétaire, Yves Monnin, présenta brièvement les principales modifications et le président, Michel Lanève, les mit en discussion chapitre par chapitre. Elles furent toutes acceptées à l'unanimité. L'Assemblée approuva ensuite l'ensemble des nouveaux statuts par 202 voix contre 0. Ils seront imprimés à nouveau et envoyés à tous les membres avec les nouveaux statuts et règlements de la SEB.

Un nouveau Comité central

Conformément aux statuts, l'Assemblée avait à procéder à un renouvellement partiel du Comité central de la SEJB. Les collègues suivants ont accompli trois ans au Comité central (certains étaient déjà en fonction dans le comité provisoire) et abandonnent leur mandat: Jacques Paroz, Jacqueline Bassin, Germain Koller, Daniel Kunz et Jean-François Wälchli.

Le Comité central de la SEJB, par la voix de Jean-François Wälchli, remercia les démissionnaires et plus particulièrement le président sortant de leur activité au sein de la SEJB. Une modeste attention leur fut remise en témoignage de reconnaissance.

Trois anciens membres ont accepté de poursuivre leur activité à l'exécutif de la SEJB et l'Assemblée les remercia par de chaleureux applaudissements. Ce sont: Rose-Marie Gautier d'Ipsach, Judith Schenk de Péry et Jean-René Lüthi de Tavannes.

L'Assemblée ratifia ensuite les propositions des sections de Bienne-La Neuveville et de Courtelary et élut les collègues suivants: Josette Hirtzel des Reussilles, Anne-Andrée Mori de La Neuveville, Sylvie Péter de Bienne et Manfred Scheuner de Saint-Imier.

Les candidats de la section de Moutier n'ayant pas encore été désignés, il appartiendra au nouveau comité d'entreprendre les démarches nécessaires et à l'Assemblée des délégués de ratifier ces nominations.

La SEJB sans président

Malgré les nombreuses démarches entreprises par le président sortant, Jacques Paroz, il ne fut pas possible de trouver un collègue (ou une collègue) qui accepte la charge présidentielle. L'Assemblée décida alors de laisser le soin au nouveau comité de se constituer et de proposer un de ses membres pour la présidence. Il appartiendra à la prochaine Assemblée des délégués de ratifier cette nomination.

La charge présidentielle étant très lourde, Jean-François Wälchli proposa d'augmenter le nombre des heures de décharge du président de la SEJB. L'Assemblée chargea le nouveau comité d'examiner le problème et d'étudier en particulier les incidences financières d'une telle proposition. Il est évident qu'une décision dans ce sens pourrait entraîner de sérieuses augmentations de cotisations.

Le message de la SPR

Au nom de la Société pédagogique romande, son président, M. Jean-Jacques Maspéro, remercia la SEJB de son activité et déclara:

«L'Assemblée générale de la SEJB est un événement important dans la vie de nos organisations professionnelles. C'est une occasion de faire le point sur les grandes tendances qui ont marqué le monde de l'école et des enseignants durant trois ans. C'est également l'occasion pour la SEJB de renouveler certains mandats, de choisir de nouveaux responsables avec lesquels nous aurons à collaborer. C'est dire l'attention qui est la nôtre.»

Il évoqua ensuite certaines réalités des quatre dernières années: hantise, puis réalité de la récession économique, retour au «cantonalisme» et non-respect des accords passés entre cantons (votations sur le début de l'année scolaire, enseignement de l'allemand). Face à cette évolution négative, il insista sur le fait que la SPR devait rester fidèle à l'esprit du rapport de Bienne «Vers une école romande». Relevant la nécessité de maintenir le «génie propre» et les «traditions» de chaque canton, il ajouta: «Il serait ridicule, voire scandaleux, d'interférer au nom d'une prétendue unité romande». Il devait encore dire: «Par rapport aux multiples entorses et «entourloupettes» qui ont été faites à la coordination scolaire romande, au nom de la souveraineté cantonale, il est juste de dire que le canton de Berne est le seul qui ait

pratiquement joué le jeu. Le mérite en revient pour une certaine part aux dirigeants de la SEJB.»

Il remercia ensuite les responsables de la SEJB, en particulier Jacques Paroz et Germain Koller de leur activité au sein de la SPR. Il ajouta encore:

«La voix de la SEJB est essentielle à l'équilibre de la SPR. Les circonstances politiques et géographiques font que la SEJB représente la synthèse de plusieurs des qualités helvétiques qui ont été très bien ressenties par un ancien président de la Confédération, Giuseppe Motta. La Suisse, disait-il, est faite de trois races principales. La plus nombreuse, l'alémane, possède des qualités d'ordre, la force de la discipline, l'esprit de modération. Cette ethnie a pour mission de nous préserver des excès et de maintenir l'équilibre entre nous. Aux moins nombreux, les italiques, sont échus le sens de la grâce, le génie de l'harmonie, la simplicité des mœurs, le don de l'enthousiasme. Quant aux romands, ils apportent la clarté de l'esprit, le goût de la discussion, le respect de l'individu, la gaieté franche et cordiale.

»Il ne fait aucun doute que la SPR est riche de plusieurs de ces tempéraments décrits de manière très optimiste par Giuseppe Motta.

»Je souhaite que pendant longtemps encore nous sachions utiliser les qualités des uns et des autres pour concourir au meilleur progrès de ceux qui nous sont confiés et au développement d'une réelle solidarité entre les enseignants.»

Ces déclarations du président de la SPR furent saluées par de longs applaudissements.

Au CC de la SPR

Germain Koller et Jacques Paroz quittant le Comité central de la SEJB cessent également leur activité au Comité central de la SPR. Sur proposition des sections, l'Assemblée désigna leurs successeurs: Otto Borruat de Courtelary et Anne-Andrée Mori de La Neuveville. La section de Moutier devra encore faire connaître le nom de son représentant dont la nomination sera ratifiée par la prochaine Assemblée des délégués de la SEJB.

Commission Croix-Rouge Jeunesse

Violaine Némitz, présidente de la Commission Croix-Rouge Jeunesse de la SEJB, donna quelques informations sur les buts et activités de cette commission. L'Assemblée accepta ensuite le mandat défini par l'AD/SEJB du 19 mai 1981. Il a la teneur suivante:

La CRJ-SEJB suscite et encourage toute activité conforme aux objectifs de la CRJ, notamment: hygiène et santé, entraide, compréhension et amitié internationale

Elle gère le Fonds Mimosa du Jura bernois

Elle développe les activités de la Croix-Rouge dans les écoles

Moyennant l'autorisation du Comité central de la SEJB, elle peut étendre son activité en dehors du cadre scolaire

Elle étudie les problèmes soulevés par le CC/SEJB

Elle étudie les problèmes soulevés par ses membres et en informe le CC/SEJB

Elle fait des propositions de démarches au CC/SEJB

Mise en place en 1981 et présidée par Violaine Némitz de Malleray, cette commission fonctionne normalement. L'Assemblée générale confirma simplement la nomination des membres de la commission, à savoir: Violaine Némitz de Malleray (présidente), Marie-Gabrielle Holzmänn de Lamboing, Irma Kiener de Malleray, Roland Krüttli de Courtelary et Jean Pauli de Diesse.

Commission pédagogique de la SEJB

L'Assemblée générale ratifia à l'unanimité le mandat de la Commission pédagogique de la SEJB, tel qu'il fut défini par l'AD/SEJB du 19 mai 1981. Il précise:

Le mandat de la Commission pédagogique de la SEJB est le suivant:

Etude des problèmes d'ordre pédagogique qui nécessitent la recherche d'une solution

Elaboration de propositions à l'intention du CC/SEJB

Organisation d'enquêtes auprès des membres de la SEJB

Evaluation des résultats d'enquêtes

Collaboration avec la Commission «Education permanente»

Organisation de rencontres avec les enseignants concernés par un problème pédagogique

L'Assemblée procéda ensuite à l'élection des membres de cette commission. Furent élus: Françoise Brunner de Reconvilier (maîtresse en économie familiale), Jacqueline Hänggi de Moutier (maîtresse de classe enfantine), Elisabeth Hermand de La Neuveville (maîtresse d'ouvrages), Philippe Klopfenstein de Bévillard (maître secondaire), Sylvie Péter de Bienne (institutrice degrés 1-3) et Alexandre Vuilleumier de Tramelan (instituteur degrés 7-9). La section de Moutier devra encore proposer un membre pour les degrés 4-6. Sa nomination sera ratifiée par l'Assemblée des délégués de la SEJB.

Révision des lois scolaires

En deuxième partie, le directeur de l'Instruction publique, M. Henri-Louis Favre, et le secrétaire général de la DIP, M. Max Keller, présentèrent le projet de révision totale des lois scolaires. Ce projet est actuellement en consultation et nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement plus longuement.

M. Henri-Louis Favre, après avoir transmis les salutations des autorités et de la Direction de l'Instruction publique, dit tout son plaisir de se retrouver parmi les enseignants du Jura bernois, eux qui participent à la bonne marche de l'école. Il exprima sa reconnaissance aux enseignants pour la part active qu'ils prennent à la formation d'une jeunesse «qui porte nos espoirs». Avant d'entrer dans le détail du projet de révision totale des lois scolaires et de donner la parole au maître de l'ouvrage, M. Max Keller, le directeur de l'Instruction publique demanda aux enseignants de ne pas tenir rigueur du retard qui s'est produit dans la traduction du texte en français. Il expliqua la situation difficile de la DIP qui doit, pour le début de 1983, livrer son rapport et cela quand bien même le Grand Conseil a refusé d'augmenter le nombre des collaborateurs de la DIP.

La discussion très animée montra tout l'intérêt des enseignants à l'avenir de l'école et de leur profession.

Cette prise de conscience est de bon augure pour une participation active des enseignants à la consultation, malgré des délais beaucoup trop courts.

L'école professionnelle

L'école professionnelle et ses exigences sont souvent mal connues des enseignants de la scolarité obligatoire. C'est la raison pour laquelle le Comité central de la SEJB avait porté cet objet au programme de cette journée.

Tour à tour, des enseignants de l'école professionnelle présentèrent divers aspects de cette formation: aspect législatif, les branches générales, les mathématiques, le côté commercial et les possibilités de débouchés après l'école professionnelle de formation.

Certains aspects pourront être repris et développés lors des synodes des sections ou des organisations de degrés. C'est le vœu du Comité central de la SEJB et des enseignants de l'école professionnelle.

L'amitié et la joie

La journée devait se prolonger dans l'amitié et la joie. Après l'apéritif offert par la section de Bienne-La Neuveville, les collègues se retrouvèrent pour un excellent repas servi à la mensa de l'Ecole professionnelle et apprécièrent la qualité du remarquable spectacle présenté par les «Gais Lutrins». Les liens d'amitié et de camaraderie entre collègues nous paraissent très importants, en particulier en ces temps où chacun ne pense souvent qu'à soi et où la solidarité entre enseignants est souvent un mot vide de sens.

Yves Monnin

Passage des pouvoirs à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois

A fin septembre, M. *Edgar Sulzberger*, préposé de la CACEB, prendra sa retraite après avoir passé 44 ans et demi au service des enseignants bernois. C'est là une longue période dans l'histoire de la Caisse, marquée par de nombreux problèmes de croissance et d'adaptation. Il l'a vécue intensément et a contribué à la façonner, lui que le professeur Alder appela tôt le bras droit de M. Em. Bieri, chef de bureau vieillissant. Pour rendre justice à la carrière de M. Sulzberger, il faut donc la placer dans le cadre de la plus grande œuvre sociale du corps enseignant bernois.

Commençons par un *aperçu biographique*. Edgar Sulzberger, bourgeois de Frauenfeld, est né le 24 décembre 1917 à Worb. Après avoir suivi l'école secondaire à Berne, il fut pendant une année élève de l'Ecole de commerce de La Neuveville, puis fit un apprentissage dans les grands magasins Au Bon Marché, bien connus dans la Ville fédérale. Il passa brillamment les examens finals et, après six mois de pratique, il entra au 1^{er} avril 1930 à la CACEB. Par l'étude personnelle et la participation à des cours, il se prépara aux examens pour le diplôme fédéral de comptable, hautement apprécié chez les connaisseurs. Il les passa avec distinction. Lorsqu'au 1^{er} mai 1953, M. Em. Bieri, chef de bureau, prit sa retraite, la Commission d'administration, sur proposition du professeur A. Alder, nomma M. Sulzberger à sa succession. Au 1^{er} mai 1969, elle lui confia la gestion

administrative de l'institution, quand le dernier directeur, M. Dr Heinz Schmid, fut appelé à la tête de la Caisse cantonale de maladie, après avoir dirigé en union personnelle la CACEB et la Caisse d'assurance de l'administration cantonale.

Durant plus de quatre décennies, M. Sulzberger a ainsi appris à connaître le travail d'équipe à tous les niveaux. Sa rapide appréhension des problèmes et son sens du



travail efficace, de même que son tempérament vif se sont peut-être parfois heurtés, surtout dans les premiers temps, au rythme naturel inhérent à toute institution bien établie. Une fois chef de bureau, il eut les coudées plus franches; une poignée de fidèles collaborateurs, soigneusement initiés et soutenus par lui, s'acquittait du travail de détail, toujours délicat. Le directeur était heureux de pouvoir faire confiance au chef de bureau et à son équipe: il lui restait suffisamment de problèmes techniques et politiques à résoudre en collaboration avec la Commission d'administration. Nommé préposé, M. Sulzberger s'est vu confier des responsabilités incombant jusque-là au directeur, spécialement la tâche de soumettre des propositions à la Commission d'administration au sujet des affaires importantes. — La tâche ne lui a pas été facilitée par la tendance bien connue des jeunes employés à changer fréquemment de place. Le préposé a tenu à initier lui-même ses nouveaux collaborateurs au moins à une partie de leurs attributions, en vue d'assurer une certaine continuité et pour apprendre à connaître d'emblée leur caractère et leurs aptitudes. Une tâche intéressante, mais absorbante.

Dans ce contexte, il sied de remercier sincèrement M^{me} Sulzberger; en temps de pénurie d'employés, elle a comblé mainte lacune et a fini par devenir un rouage indispensable.

Rétrospective sur les années 1938-1982 à la CACEB

M. Sulzberger a contribué à structurer la Caisse pendant sa période de plus forte croissance. Lors de son entrée en 1938, la Caisse se composait de trois divisions indépendantes par leurs statuts et leurs bilans:

1. *La Caisse des instituteurs (et institutrices)*, créée au 1^{er} janvier 1904 par décret du Grand Conseil. (L'institution de nature privée qui l'avait précédée remontait à l'initiative de quelques enseignants, en 1818, et ses prestations étaient des plus modestes.)
2. *La Caisse des maîtres aux écoles moyennes*, créée également par décret au 1^{er} janvier 1921 avec affiliation à la CACEB. (Les professeurs des écoles secondaires et des gymnases avaient fondé, en 1916, sur une base privée, une Caisse de secours pour veuves et orphelins, dont la gestion fut confiée plus tard à la CACEB et qui verse encore quelques prestations ultimes.)
3. *La Caisse des maîtresses d'ouvrages*, constituée au 1^{er} janvier 1917. Dès 1931, elle accueillit les *maîtresses ménagères*.

Les classes d'âge moyennes de la génération d'entrée ont été astreintes à des cotisations trop modestes; c'est le grand mérite du professeur A. Alder d'avoir assaini les finances de la Caisse, après la guerre, avec l'aide substantielle du canton.

En 1951, les *maîtresses frébéliennes* s'affilièrent également. En 1953, le tout fut *refondu en une seule Caisse commune*. (Le corps enseignant des écoles de l'Etat est assuré en tant que personnel de l'Etat, dans la Caisse parallèle.)

Les effectifs et les prestations à fin 1938 et 1982

	1938	1982
Nombre des assurés	4 244	9 429
traitements assurés	Fr. 22 777 714	316 215 000
en moyenne	Fr. 5 367	33 536
Rentes d'âge et d'invalidité	938	1 798
rentes versées	Fr. 2 567 107	37 443 763
en moyenne	Fr. 2 737	20 825
		+ AVS/AI
Rentes de veuve	308	651
rentes versées	Fr. 527 811	8 338 255
en moyenne	Fr. 1 714	12 808
		+ AVS
Rentes d'orphelin	108	70
rentes versées	Fr. 73 778	315 415
en moyenne	Fr. 683	4 506
		+ AVS
Nombre des épargnants	386	705
traitements concernés	Fr. 1 627 192	13 848 000
en moyenne	Fr. 4 216	19 643

L'évolution des techniques de bureau («bureautique»)

Interpellé quant aux méthodes en vigueur autour de 1940, M. Sulzberger sourit, amusé. Presque tout se faisait à la main. Lors de chaque entrée à la Caisse ou de toute mutation d'une composante du traitement (dont faisaient encore partie les prestations en nature, telles que le logement de service, le jardin potager et le bois de chauffage, ou leur équivalent en espèces), il fallait calculer individuellement le traitement assurable et inscrire toutes les données dans un grand cahier, quitte à les reporter tous les cinq ans dans un nouveau cahier. A

disposition: deux vieilles machines à additionner: une «Millionär» déjà vénérable elle aussi, capable de multiplier et de diviser à grand fracas et que le chef de bureau se réservait jalousement; enfin, une vieille «Madas» pour le directeur, le Dr *Hermann Bieri*. (Ce dernier était un redouté professeur de mathématiques au Gymnase scientifique, célèbre sous le surnom de «Bschorr». Quand, entre trois et quatre heures, la porte d'entrée de l'appartement à la Wallgasse 2 retombait d'un coup sec, on savait que le directeur, bourru mais entièrement dévoué à «sa» Caisse, était arrivé.) Malgré cette austérité, le nouvel employé Sulzberger se vit confier, au bout des six mois d'essai, une machine à écrire Hermès toute neuve; elle a rendu de fidèles services, dans la réserve, jusqu'en 1982. M. Sulzberger dut insister beaucoup plus pour pouvoir prendre quelques jours de vacances dès la première année!

En vue d'une modernisation systématique, l'année 1948 vit l'acquisition d'un fichier système Cardex-Bigla, comportant deux grandes fiches pour chaque assuré, l'une portant les données personnelles, l'autre les cotisations versées. Les armoires d'acier étaient pratiques, une fiche se trouvait vite, mais tout devait s'inscrire à la main ou à la machine à écrire. Pour les calculs, on se servait d'une Mercator (Olivetti) électromécanique semi-automatique. Elle rendit de bons services, pour certains travaux, jusqu'en 1972.

En 1973, un système Olivetti P 203 inaugura l'ère des *ordinateurs*. De grandes fiches individuelles portaient en marge deux bandes magnétiques brunes, sur lesquelles toutes les données nécessaires étaient enregistrées. Une «mémoire» centrale tenait à disposition les données générales du système des traitements (traitement de base, allocations diverses); un programme enregistré sur des cartes magnétiques dirigeait la suite des calculs. Une fiche introduite dans la machine s'arrêtait d'elle-même à la ligne utile, le «cerveau» calculait presque instantanément ce qu'on lui demandait, et l'imprimeuse automatique faisait apparaître presque aussi vite les indications attendues, par exemple les cotisations à déduire du traitement. Il suffisait d'appuyer sur un bouton pour que la machine établisse les listes récapitulatives destinées à l'Office du personnel et servant à verser les traitements. Ceci représentait déjà une économie de temps et de travail monotone; néanmoins, à chaque mutation, (entrée, changement de classe, de pensum ou d'état-civil, etc.), il fallait introduire individuellement les données dans le système.

En 1977, une Olivetti A 5 vint remplacer la Mercator et décharger la P 203; elle se contentait de moins de données à introduire à la main.

Depuis novembre 1981, un nouveau système Olivetti, le BCS 3030, est en place, d'une efficacité bien supérieure. Les fiches individuelles sont plus petites; toutes les indications en sont lisibles, y compris le total des cotisations versées. Pour obtenir des listes récapitulatives, il suffit d'introduire une feuille magnétisée porteuse du programme et d'appuyer sur un bouton. Il est impressionnant de voir apparaître, par exemple, une liste des totaux par districts des cotisations à défalquer des traitements du mois suivant. Durant quelques secondes, la partie électronique bourdonne quelque peu, puis l'imprimeuse se met à effleurer le gros ruban de papier en laissant derrière elle, à chaque passage de gauche à droite et inversement, de longues lignes de texte et de chiffres disposées en tableaux, sans faute, bien plus vite que la

meilleure dactylo ne saurait le faire. L'ordinateur se procure les indications dans des centaines de comptes individuels, en l'espace d'une fraction de seconde. Toutes les données importantes sont emmagasinées trois fois séparément, comme mesure de sécurité en cas d'incendie ou d'autres incidents majeurs.

L'évolution technique est si rapide qu'un système est dépassé tous les cinq ans environ et qu'il s'impose de le remplacer. Peut-être qu'à l'avenir ces appareils pourront se transmettre directement les données emmagasinées. Ici, une remarque concernant la *protection de la sphère privée* nous paraît indiquée: la CACEB n'accumule que les données indispensables au calcul du traitement et de la rente (état-civil, situation professionnelle), donc aucun «secret» concernant la sphère privée.

Choix et introduction d'un ordinateur

Avant de pouvoir confier à un système basé sur un ordinateur des travaux jusque-là manuels et monotones, il fut nécessaire d'analyser méticuleusement les bases de départ (nature et nombre des dates à disposition) et les résultats attendus. Il ne serait par exemple guère judicieux d'acquiescer un système trop perfectionné qui ne serait jamais sollicité à plein. Cette analyse, c'est surtout M. Sulzberger qui y a procédé, en étroite collaboration avec le programmeur de la maison Olivetti. Il fallut la répéter à chaque changement de système, en tenant compte des expériences antérieures. Le préposé de la Caisse s'est intéressé tôt aux progrès de la bureautique; il a visité des expositions et suivi des cours spéciaux. Il a ainsi contribué à ce que la CACEB reste à la hauteur du progrès technique. Ses collaborateurs également se sont ouverts aux nouvelles méthodes et ont fait preuve de flexibilité.

Autres événements importants

Déménager n'est pas une petite affaire pour un bureau harcelé par des délais mensuels. Les propriétaires ayant besoin eux-mêmes des locaux, la CACEB dut quitter successivement la Wallgasse 2, le 1^{er} mai 1954, pour l'Alpeneggstrasse 22 (sous le toit de la Caisse cantonale de maladie), puis s'installer, le 1^{er} mai 1963, à la Papiermühlestrasse 9 (dans la maison Böhlen, transportée là pierre par pierre de la Junkerengasse, en 1844, pour donner accès au nouveau pont de la Nydegg). En 1967 enfin, la Caisse acquit un bâtiment à la Spitalackerstrasse 22a, où elle est domiciliée depuis le 1^{er} novembre 1967.

Sur un plan tout différent, notons les revisions partielles (assez fréquentes) et les *revisions générales des statuts* en 1953 et 1973. Au départ, il y avait habituellement une liste de cas qui n'avaient pu être tranchés d'une manière pleinement satisfaisante au cours des années, voire des décennies précédentes. La mémoire excellente de M. Sulzberger rendait alors de grands services. En vue du travail pratique quotidien, il était en outre intéressé à ce que de nouvelles dispositions statutaires ne soient pas seulement modernes, mais aussi claires que possible, afin qu'elles ne créent aucune illusion chez le lecteur profane.

Quiconque doit répondre chaque jour à des questions posées par des assurés sait combien il est difficile et ingrat de détromper quelqu'un qui, faute de connaissances en la matière, a interprété à son avantage tel ou tel article.

Au cours des décennies, la Caisse n'a cessé d'améliorer les conditions d'assurance, par la voie démocratique de l'Assemblée des délégués et de la votation générale (aujourd'hui facultative), et avec le consentement de l'Etat, qui garantit les prestations. Quelques exemples: Le droit à

la retraite sans examen médical a passé de 70 ans (après-guerre) successivement à 68, 67, 66 et 65 (63 pour les dames). (En 1981, le canton a décrété obligatoire la retraite à 65 ans.) Depuis deux ans existe le droit à se retirer au maximum trois ans avant l'âge statutaire, moyennant une légère réduction de la rente. Depuis 1973, l'enseignant qui quitte la profession au plus tôt dix ans avant la limite normale peut rester assuré et choisir entre deux variantes. An par an, des centaines de collègues profitent de maintenir l'assurance pendant un congé non payé. Depuis 1981, la Caisse assure également les enseignants nommés à titre provisoire.

Nos adieux et nos remerciements

Nous avons essayé de donner à nos lecteurs une idée un peu plus concrète du genre de travail fourni à la CACEB; ils seront ainsi mieux en mesure d'apprécier les qualités dont doit disposer celui qui l'a organisé avec distinction pendant des décennies. Devant les délégués de la Caisse, le 23 juin dernier, M. B. von Wattenwyl, président de la Commission d'administration, a remercié et félicité M. Sulzberger. Le 18 août, la commission lui a remis un drapeau bernois ancien style (régiment de la Ville de Berne), à l'occasion de sa séance externe annuelle. Le château de Spiez et un groupe de la Fanfare des jeunes ont fourni l'encadrement de circonstance. A l'avenir, ce drapeau flottera devant l'appartement de vacances de la famille Sulzberger, à Gunten. M. Sulzberger pourra s'adonner plus librement à ses passe-temps préférés, tels que le jardinage, la musique, le tir au pistolet, l'entretien de sa collection de timbres et les voyages; gageons qu'il en découvrira d'autres. Conscient d'avoir œuvré à une tâche belle et utile, il peut compter sur la gratitude des enseignants, qu'il a servis d'une manière exemplaire pendant une vie entière. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à son épouse, de nombreuses années de bonne santé.

Marcel Rychner

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Conception fondamentale du programme 1983

Afin de répondre aux exigences posées par

- le souci d'assurer une continuité et durabilité de l'action de perfectionnement,
- la planification et la coordination des cours préparés par les responsables des secteurs désignés, associations et institutions concernées,
- la nécessité de maintenir l'organisation de cours dans une enveloppe financière raisonnable,

la conception fondamentale repose sur deux critères principaux:

1. Répartition des cours par niveau et/ou degré d'enseignement

Cours spécifiques à un niveau et/ou degré d'enseignement

Cours spécifiques à plusieurs niveaux et/ou degrés d'enseignement

Cours communs à tous les niveaux d'enseignement

2. Répartition des cours en plusieurs catégories

Cours coordonnés assurant la continuité du recyclage dans le domaine des branches enseignées (formation des

animateurs – recyclage à caractère obligatoire – recyclage à caractère facultatif et cours d'appui – groupes de travail et de réflexion)

Cours de perfectionnement offrant la possibilité d'acquérir une formation complémentaire découlant de dispositions légales

Cours de perfectionnement coordonnés par les associations et institutions concernées

Autres cours de perfectionnement proposés par les animateurs et enseignants

Cours de perfectionnement organisés par les deux Centres de perfectionnement à l'intention du corps enseignant du canton de Berne

Cours de perfectionnement organisés par la direction du Centre à l'intention des directeurs et responsables d'écoles, présidents de commission et leurs délégués et cadres de l'enseignement

Cours de perfectionnement placés sous la responsabilité de l'Office cantonal de la formation professionnelle

Cours de perfectionnement intercantonaux coordonnés

– Commission consultative pour le perfectionnement du corps enseignant de la Suisse romande et du Tessin

– OFIAMT: cours de perfectionnement coordonnés à l'intention des enseignants des écoles professionnelles commerciales et écoles supérieures de commerce de la Suisse romande et du Tessin

– Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, CPS, Lucerne

La partie textes du livret 1983 abordera les thèmes suivants:

1. *Réflexions...*

L'éducation permanente des adultes, demain...
(W. Jeanneret)

2. *Présentations*

Le Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire, CPS (Fritz Egger)
L'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, IRDP, Neuchâtel (J.-A. Tschoumy)

3. *La parole est donnée aux collaborateurs du Centre...*

A propos de l'éducation visuelle (J.-R. Mœschler)
Emploi des calculatrices de poche (M. Ferrario)
L'environnement (S. Châtelain, H. Treu)
Le premier cours semestriel (J.-P. Luthi)
Vers une civilisation d'illettrés? (L. Worpe)

Le directeur: W. Jeanneret

Education physique et sport

Cours 5.102.14. Patinage

Ce cours est fixé aux samedis matin 23, 30 octobre et 6 novembre 1982, de 10 à 12 heures, à la Patinoire couverte d'Erguel à Saint-Imier.

Les inscriptions sont à adresser sans tarder à Henri Girod, IEP, 2533 Evilard.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17 (evtl. über 037 39 21 86 erreichbar).

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnengasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunnengasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses at les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnengasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 35 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.